Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
05/09/2017	05/09/2017	2017-005487.

1. Intitulé du projet

Demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des Forages de Croix Blanche, sur la commune de Montredon des Corbières

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale	Le Grand Narbonne Communauté D'Agglomération
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mr Kerfyser Vice Président du Cycle de l'eau du Grand Narbonne
RCS / SIRET	2 4 1 1 1 0 0 5 9 3 0 0 0 7 8 — Forme juridique : EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
17°b)	Régularisation administrative des forages de Croix Blanche, captage destiné à l'alimentation en eau potable de la commune de Montredon des Corbières. Volumes sollicités : - Débit horaire : F1 = 55 m3/h ; F2 = 110 m3/h - Débit journalier : 800 m3/j en moyenne ; 1 450 m3/j en période de pointe - Débit annuel : 292 000 m3/an

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Régularisation administrative des forages de Croix Blanche, sur la commune de Montredon des Corbières, d'ores et déjà exploités et constituant actuellement l'unique ressource en eau de la commune.
Il s'agit d'un prélèvement d'eau souterraine dans l'aquifère karstique s'intégrant au système aquifère de Montlaurès.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les forages de Croix Blanche permettront de satisfaire les besoins en eau :

- De la population de Montredon des Corbières, comme c'est actuellement le cas,
- De la ZAC existante, y compris son remplissage à court terme,
- Du Pôle clinique de la future polyclinique (pôle clinique + bureaux + crèche)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

S'agissant d'ouvrages d'ores et déjà exploité, les travaux d'aménagements seront minimes :

- Contrôles : étanchéité des têtes de forages ; étanchéité des regards de visite ; ventilation des abris des forages ; controle de l'état de la cimentation du radier du ruisseau des Clottes
- Travaux : réalisation de dalles périphérique à pente centrifuge, 2x2 m et 0,4 m d'épaisseur ; fourniture et pose d'une rehausse de 0,15 m sur le forage F1 ; mise en place d'une clôture sur l'ensemble du périmètre de protection immédiate ;

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les forages de Croix Blanche sont d'ores et déjà exploités pour l'alimentation en eau de la commune de Montredon des Corbières.

En situation future, les prélèvements seront augmentés pour répondre aux besoins futurs croissants. Les débits prélevables sur ces forages ont été définis par l'hydrogéologue agréé M. CORNET, dans son avis datant de janvier 2008, et complété par un additif datant de 2009.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique
Autorisation au titre du Code de l'Environnement (rubrique 1.1.2.0)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volumes sollicités :	
- Débit horaire	F1 = 55 m3/h ; F2 = 110 m3/h
- Débit journalier	800 m3/j en moyenne ; 1 450 m3/j en période de pointe
- Débit annuel	292 000 m3/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de MONTREDON DES CORBIERES
lieu-dit "Croix Blanche"
Parcelle 32 Section BC

Coordonnées géographiques[1] Long. 2 °9 1 '9 2 "99 Lat. 4 3 °1 8 '5 9 "0 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Point d'arrivée : Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [X] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui [ ] Non [X]

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/especes/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II FR 1125-0000 : Collines narbonnaises
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI du bassin versant du Rec de Veyret Le site de captage est situé au-delà des zones inondables définies par ce PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☒	☐	Captage concerné par la présente demande d'étude au cas par cas
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En phase d'exploitation, les forages de Croix Blanche entraineront inévitablement un prélèvement au sein de l'aquifère, toutefois ces prélèvements sont d'ores et déjà existants. Les débits sollicités à terme sur les forages de Croix Blanche seront maîtrisés et n'excéderont pas les volumes autorisés par l'hydrogéologue agréé : 55 m3/h (F1) et 110 m3/h (F2) ; 800 m3/j en moyenne ; 1 450 m3/j en pointe. Le débit annuel n'excédera pas 292 000 m3/an. Ces débits ont été définis par l'hydrogéologue agréé par rapport aux essais de pompage réalisés en 2007.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les débits sollicités à terme sur les forages de Croix Blanche seront maîtrisés et n'excéderont pas les volumes autorisés par l'hydrogéologue agréé . Ces débits ont été définis par l'hydrogéologue agréé par rapport aux essais de pompage réalisés en 2007.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'aquifère exploité est un aquifère considéré comme excédentaire. Les productions actuelles et futures du champ captant ne représentent qu'une faible part des ressources renouvelables. L'impact du prélèvement sur la ressource est ainsi restreint du fait de la très bonne productivité de l'aquifère.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Il s'agit d'ouvrages d'ores et déjà exploités.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Il s'agit d'ouvrages d'ores et déjà exploités.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Aucune activité particulière ne sera présente sur le site de captage, ce qui engendre l'absence de nuisances. Rappelons que dans l'enceinte du site toute activité autre que l'exploitation des forages sera interdite. L'exploitation des forages de Croix Blanche ne générera pas un surplus d'activité sur le secteur. En effet, seule la venue régulière – plusieurs fois par semaine – de l'exploitant pour assurer le contrôle et la maintenance des installations sera nécessaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Les installations ne présenteront pas de nuisances auditives particulières, la mise en route et l'arrêt des pompes ne seront pas perceptibles. En effet, les groupes de pompage sont immergés.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

L'aquifère exploité est un aquifère considéré comme excédentaire. Les productions actuelles et futures du champ captant ne représentent qu'une faible part des ressources renouvelables.
L'impact du prélèvement sur la ressource est restreint du fait de la très bonne productivité de l'aquifère.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf annexe jointe : Extrait de la pièce 3.2 du dossier de Demande de Déclaration d'Utilité Publique des forages de Croix Blanche (Etude d'impact : Mesures compensatoires)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

S'agissant d'ouvrages d'ores et déjà exploités, les incidences de ce projet sur l'environnement sont très limitées.
Une étude d'impact a par ailleurs été réalisée et intégrée au dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (Pièces 3.1 à 3.3).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Extrait Pièce 3.2 Etude d'impact - Dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Narbonne le 17 aout 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus